

# La langue de chez nous malménée une fois de plus



PHOTOS JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

**Marjolaine Perreault**  
Attachée de presse CSQ

**Nicole De Sève**  
Conseillère CSQ

La décision de la Cour d'appel venant invalider une partie des dispositions de la Charte de la langue française qui limitait l'accès à l'école anglaise est tombée comme roche semant l'émoi. À quelques jours du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de la langue française, cette décision venait assombrir considérablement les festivités. Depuis des années, la Charte est malménée et fait l'objet d'attaques continuelles qui en diminuent sa portée.

Certains parents ont trouvé une façon détournée de contourner la charte en inscrivant leur enfant à l'école privée anglaise, leur fournissant ainsi une passerelle vers l'école publique anglaise. Dans son intervention publique, le président de la Centrale, Réjean Parent, a été très clair : « Il faut tout mettre en œuvre afin de s'assurer que personne ne puisse utiliser un subterfuge pour contourner l'obligation de fréquenter l'école française. L'enjeu ici est de redonner à la Charte toute sa portée afin d'assurer la protection de la langue française au Québec. »

À l'instar d'autres organismes également préoccupés par la langue, la CSQ a interpellé le gouvernement pour lui demander de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'éviter un effritement de la Charte. Le gouvernement est intervenu promptement et la Cour d'appel du Québec a décidé de surseoir à l'exécution des récents jugements. Cette décision tombe à point puisque nous apprenions que depuis le jugement, un nombre croissant de parents utilisait ce subterfuge. S'il n'y avait pas eu cette suspension, d'autres parents auraient été tentés de faire de même, année après année, jusqu'à la décision de la Cour suprême, venant ainsi gonfler les rangs des écoles primaires et secondaires publiques anglophones.

« Il est important de rappeler le consensus social entourant la fréquentation de

l'école publique française. Il est profondément injuste que des parents plus fortunés puissent contourner la loi pour obtenir un privilège vers l'école publique anglophone. Il ne reste plus qu'à souhaiter que la Cour suprême du Canada entende rapidement l'appel logé par le gouvernement du Québec. Il faut qu'un signal clair soit envoyé aux parents pour qu'ils comprennent que la langue de la culture publique commune et la langue d'intégration, c'est la langue française », de dire Réjean Parent.

## La question identitaire au cœur des enjeux de l'automne

Plus que jamais, le débat sur les niveaux d'immigration agite les passions. Il faut dire que ce dernier arrive en pleine « crise des accommodements raisonnables ». Basée sur des craintes réelles, fondées ou non, que partage une partie de la population québécoise et alimentée par la couverture sensationnaliste qu'en font les médias, cette « crise » a placé l'enjeu identitaire au premier plan du débat sur l'immigration.

Les tensions soulevées par la place de la religion dans l'espace public et l'avenir de la langue française et de la culture publique commune, avec en toile de fond la question de l'identité nationale québécoise,

doivent faire l'objet d'un large débat public. À cet effet, la commission Bouchard-Taylor, à laquelle nous participerons, sera une occasion importante d'approfondir ces questions et de réfléchir à des pistes de solution.



Réjean Parent

Toutefois, en ce qui concerne la détermination des niveaux d'immigration, la CSQ considère que l'immigration ne peut pas être l'unique solution à notre crise démographique. La Centrale croit qu'il serait plus prudent de privilégier le scénario de la croissance légère de l'immigration pour les deux prochaines années. Il faut que celle-ci soit complémentaire à la mise sur pied au Québec d'une réelle politique familiale et d'une amélioration de l'accès au programme de francisation des immigrants. C'est par des approches multiples qu'il nous sera possible de renverser la tendance à la décroissance de la population du Québec.